*Monsieur , madame xxxxxxx*

*rue.*

*35400 Saint-Malo.*

*Madame la commissaire enquêteur.*

*Mme Michèle Philippe.*

*18 Chaussée Éric Tabarly.*

*35711 RENNES cedex 7*

*Objet : Observations sur le projet ‘Sémaphore’ .  
 Enquête publique du 24/09 au 24/10/208).*

*Madame la commissaire enquêteur.*

*Après avoir consulté le dossier d'enquête publique relatif à la tour sémaphore et les différents avis, dont ceux des associations, Collectifs Contre la Tour Sémaphore, ADICEE et OSONS!, je considère que pour les multiples raisons détaillées dans les contributions présentes sur le registre d’enquête, que ce projet n’est pas d’intérêt général.*

* *La hauteur, question centrale du projet, est complètement négligée dans la partie intérêt général du dossier d’enquête.*
* *La densité utilisée comme argument n’est pas fondée, les modèles montrent bien que les tours produisent une densité inférieure à celle des collectifs tels que ceux du quartier.*
* *Les activités ne sont soutenues par aucune étude crédible et surtout aucune étude à l’échelle du territoire.*
* *L’originalité, autre argument, est factice, le recensement des projets de tour en France et édifiant au point de dire que celles-ci risquent d’être rapidement aussi originales qu’une FNAC ou un MC Donald.*

*Ce projet est contraire aux principes d'aménagement actuels et en particulier aux objectifs urbanistiques de la commune. D’autre part, le dossier présenté ne permet pas de connaître, de comprendre et encore moins de garantir les impacts de cette modification des règles du P.L.U. sur l’évolution générale de l’urbanisme à Saint-Malo.*

*Elle ne peut constituer l’intérêt général :*

* *Alors que le reste des équipements et des logements prévus par ce programme peuvent prendre leur place dans la rénovation du quartier qui débute avec les règles du P.L.U. actuel.*
* *Alors que la bonne échelle pour traiter la question de la hauteur est l’ensemble de la ville et le grand paysage.*

*Veuillez agréer, madame la commissaire enquêteur, l’expression de ma détermination à obtenir le gel de toutes modifications du P.L.U. avant sa révision générale.*

*Signature.*

*A envoyé par mail à l’adresse https://www.registre-dematerialise.fr/888*

*18 Chaussée Éric Tabarly 35711 RENNES cedex 7.*